

**ADMINISTRATION TERRITORIALE DE
SANTÉ****Madame Sahondra RAMANANTSOA**

boulevard port en bessin

bp 4333

97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON

FRANCE**RAPPORT D'ANALYSE**

N° de rapport d'analyse : AR-23-IV-164145-01

Version du : 03/10/2023

Page 1/5

Dossier N° : 23V043598

Date de réception : 31/08/2023

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau de consommation	D2	(1203) (voir note ci-dessous) (2469) (voir note ci-dessous) Du fait d'une LQ labo supérieure à la limite réglementaire, la valeur retenue pour le Chrome VI est LQ/2 Chrome VI : non détecté sur l'appareil

(1203) Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation.

(2469) Rapport du sous-traitant joint

N° ech **23V043598-001** | Votre réf. (1) D2

Limites ECO - Limites distribution
Réglementation Arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11/01/2007 et modifications Arrêté relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique

Température de prélèvement 19°C **Date de réception** 31/08/2023 12:11
Date et heure de prélèvement (1) 23/08/2023 11:19 **Début d'analyse** 31/08/2023 17:30
Préleveur (1) Prélevé par vos soins **Température de l'air de l'enceinte** 6°C

ANALYSES PHYSICO CHIMIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IV05S : Nitrites Prestation réalisée par nos soins Spectrophotométrie (UV/VIS) [automatique] - NF ISO 15923-1				
Azote nitreux	#	<0.003	mg N-NO2/l	
Nitrites	#	<0.01	mg NO2/l	0,5

ANIONS ET CATIONS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXQA2 : Chlorites Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Chromatographie ionique - Conductimétrie - NF EN ISO 10304-4				
	#	<0.01	mg/l	0,25

COMPOSES VOLATILS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXE2Z : Injection SPE - GC/MS Epichlorhydrine Dioxane Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Injection GC - Méthode interne				
IXDXD : Somme des Tri-Halo-Méthanés Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - NF EN ISO 10301				
	94.9	µg/l	100	
IXBUG : Bromodichlorométhane Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301				
	#	29.0	µg/l	
IXBUH : Bromoforme (tribromométhane) Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301				
	#	<0.50	µg/l	
IXBU0 : Chloroforme (trichlorométhane) Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301				
	#	56.3	µg/l	
IXBUL : Dibromochlorométhane Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301				
	#	9.57	µg/l	
IXC3P : Chlorure de vinyle Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) HS - GC/MS [HES] - NF EN ISO 10301				
	#	<0.10	µg/l	0.5
IXC3B : Epichlorhydrine Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [Extraction SPE] - Méthode interne				
		<0.03	µg/l	0,1

HAP

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXHA6 : Somme des HAP 16 Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Calcul - Méthode interne				
	0.003	µg/l		
IXHAE : Injection HAP Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC-MS [par extraction L/L] - Méthode interne				
IX6RP : Acénaphthylène Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne				
	#	<0.01	µg/l	

N° ech **23V043598-001** | Votre réf. (1) D2

HAP		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX6RK : Acénaphthène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RC : Anthracène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RR : Benzo(a)pyrène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.001	µg/l	<0.010 µg/l
IX6R7 : Benzo(a)anthracène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.001	µg/l	
IX6RG : Benzo(b)fluoranthène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RI : Benzo(ghi)Pérylène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0006	µg/l	
IX6RH : Benzo(k)fluoranthène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RF : Chrysène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0018	µg/l	
IX6R8 : Dibenz(a,c/a,h)anthracène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RD : Fluoranthène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.005	µg/l	
IX6RA : Fluorène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.01	µg/l	
IX6RN : Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.0006	µg/l	
IX6RJ : Naphtalène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.05	µg/l	
IX6RB : Phénanthrène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	0.003	µg/l	
IX6RE : Pyrène	Analyse soustraîtée à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS [par extraction L/L] - Méthode interne	#	<0.002	µg/l	
METAUX		Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IV02T : Chrome VI	Prestation réalisée par nos soins Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF T 90-043	#	5	µg/l	6
LSFDV : Antimoine (Sb)	Analyse soustraîtée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		0.05	µg/l	10
LSFE1 : Chrome (Cr)	Analyse soustraîtée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		0.17	µg/l	50
LSFE3 : Plomb (Pb)	Analyse soustraîtée à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2		0.2	µg/l	10

N° ech **23V043598-001** | Votre réf. (1) D2

METAUX				
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
LSFE2 : Cuivre (Cu) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	1.3	µg/l	2000	1000
LSFDU : Nickel (Ni) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.3	µg/l	20	
LSFDA : Fer (Fe) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	22.9	µg/l		200
LSFDZ : Cadmium (Cd) Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) ICP/MS - NF EN ISO 17294-2	0.02	µg/l	5	
LS3ZV : Injection ICP/MS Métaux Totaux Analyse soustraitee à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -				
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES DIVERS				
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXCEM : Acide perfluorooctanoïque (PFOA) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	<0.001	µg/l		
IXCEV : Acide sulfonique de perfluorooctane (PFOS) Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) LC/MS/MS [Extraction SPE] - Méthode interne	0.0009	µg/l		
IX4KG : Bisphénol A Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide, Dérivation] - Méthode interne	# <0.02	µg/l	2.5	
IX104 : Acrylamide Analyse soustraitee à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) Technique [ID - LC / MS / MS] - Méthode interne	<0.1	µg/l	0,1	

Conclusion / Déclaration de conformité

Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.



 Alison Caumon
 Coordinatrice Projets Clts Labo Prox

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.